

PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL COOPERATION INTERNATIONALE ET ACTIONS DE TERRAIN

Coopération européenne

25 . Faire de la stratégie française un programme européen de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants lors des voyages

25.1 Lancer une campagne européenne afin de convaincre les 15 pays de l'UE de s'approprier la démarche au sein de leur pays et en coopération avec les 10 pays entrants et les autres pays du monde.

25.2 Lancer un réseau de bonnes pratiques.

Accompagnement des pays entrant dans l'UE pour les aider à adhérer à une éthique en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

26 Aider les pays à se mettre en conformité avec la décision-cadre du 22 décembre 2003 du Conseil de l'UE relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie

26.1 Aider à la structuration d'un réseau d'associations qui interviendront dans ce cadre dans 3 pays-pilotes (la Hongrie, la Slovaquie et la Lituanie)

Coopération bilatérale

27 Conditionner l'aide technique ou financière de la France à la formalisation d'un plan national quinquennal d'actions en faveur de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants : ce plan s'organisera autour de 4 volets (sensibilisation/information/formation, éducation/réinsertion/aide aux victimes, juridique et répressif, économique et social). Les pays prioritaires devront connaître une fréquentation

touristique française marquée et afficher une volonté de lutter contre le fléau.

Pays proposés :

Mexique, Saint-Domingue, Brésil.

Sénégal, Maroc, Madagascar, Égypte

Cambodge, Népal, Inde.

Roumanie, Albanie (problématiques intermédiaires)